

Séance publique du 13 février 2017

Annonce publique et convocation des conseillers: 6 février 2017

Présents: MM. Michel Wolter, bourgmestre, Josée-Anne Siebenaler-Thill, Jeannot Jeanpaul et Richard Sturm, échevins ; Yves Cruchten, Jos Thill, Lucien Fusulier, Frank Pirrotte, Danielle Schmit, Joseph Hames, René Robinet, Fred Reuter, Arsène Ruckert, Guy Scholler, Marc Hansen, Nicolas Funck et Mireille Duprel, conseillers ; Alain Schwarz, secrétaire.

Excusé: MM.

12) Budget ordinaire 2/542/708800-99001 - Participation des associations locales aux frais de lavage des gobelets, verres et flûtes réutilisables – Modification.

Le conseil communal,

Considérant que par la délibération no. 5 du 7 avril 2014, le conseil communal avait fixé la participation des associations locales aux frais de lavage des gobelets, verres et flûtes réutilisables, ainsi que les cautions y relatives;

Revu la prédite décision du conseil communal;

Entendu les propositions des services communaux concernés :

Entendu le collège des bourgmestre et échevins en ses explications, proposant d'abolir le paiement de la caution tout en maintenant la décision que chaque objet manquant ou détérioré sera refacturé;

Après délibération et à l'unanimité

- 1) Fixe la participation des associations aux frais de lavage des gobelets à 25 € par caisse ouverte à 350 gobelets et à 10 € par caisse ouverte à 75 gobelets.
- 2) Fixe la participation des associations aux frais de lavage des verres de vin et flûtes de champagne en matière synthétique à 10 € par caisse de 30 à 40 verres ou flûtes.
- 3) Refacture à l'association pour tout objet manquant ou détérioré :
 - 1 € par gobelet, verre ou flûte
 - 40 € par caisse
 - 10 € par couvercle de caisse
- 4) Prie l'autorité supérieure de bien vouloir approuver la présente.

Ainsi décidé en séance, même date qu'en tête,

Suivent les signatures, Pour extrait conforme,

Bascharage, le 14 février 2017

Le Bourgmestre,



Le Secrétaire,

